

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 23 décembre 2015 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

M. Denis Coderre, Maire  
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif  
Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif  
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif  
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif  
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif  
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif  
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif  
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif  
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif  
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

**ABSENCE :**

Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

M<sup>e</sup> Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances  
M<sup>e</sup> Yves Saindon, Greffier de la Ville  
M. Alain Marcoux, Directeur général  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint – Développement  
M. Francesco Miele, leader de la majorité  
Mme Karine Boivin-Roy, conseillère associée  
M. Richard Guay, conseiller associé  
M. Jean-François Parenteau, conseiller associé  
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE15 2358**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 23 décembre 2015 en y retirant les articles 12.002, 12.003 et 20.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE15 2359**

Il est

RÉSOLU :

- 1- de mandater le Service de la culture pour l'organisation d'un concours par avis public pour l'acquisition d'une oeuvre d'art public pour le site McTavish de la Promenade urbaine « Fleuve-Montagne »;
- 2- d'autoriser une dépense de 22 995 \$, taxes incluses, pour la tenue du concours menant à l'acquisition de l'oeuvre d'art;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

12.001 1150230008

---

**CE15 2360**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'Université d'Ottawa s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la supervision des travaux de recherche et d'évaluation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », soit alimenter le Réseau Municipal en Prévention de la Criminalité sur les données probantes reconnues internationalement; organiser et réaliser le processus d'évaluation en partenariat avec les acteurs municipaux du Réseau; et superviser l'équipe d'assistants de recherche dans la production de documents synthèse et d'outils reliés à ces tâches dans le but d'améliorer les stratégies de réduction de la criminalité et la prévention de la victimisation, pour une somme maximale de 124 082, 48 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1157065003

---

**CE15 2361**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 54 391,14 \$, taxes incluses, pour l'ajustement des honoraires professionnels liés à l'augmentation des coûts réels du projet et à la complexité des travaux relativement au projet de réfection majeure du Pavillon La Fontaine, situé au 1301, rue Sherbrooke Est (CE14 1452);
- 2- d'approuver un projet d'addenda no 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville et Cardin Ramirez Julien inc. architectes, Génieux inc., ingénieur en génie civil et charpente et MBI Experts-conseils, ingénieur en électromécanique, majorant ainsi le montant total du contrat accordé de 233 502,73 \$ à 287 893,87 \$, taxes incluses;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1156627004

---

**CE15 2362**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Rayside Labossière inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une démarche de planification participative dans le cadre de l'élaboration du plan directeur du parc La Fontaine, pour une somme maximale de 135 593,34 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14747 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1151701020

---

**CE15 2363**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe Rousseau Lefebvre inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels en architecture du paysage et en ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux du réaménagement du Jardin aquatique au Jardin botanique de Montréal, pour une somme maximale de 300 176,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14697 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1155967002

---

**CE15 2364**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme Tadros Orthopédie Md inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels du docteur Cherif Tadros consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 116 998,56 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1154346007

---

**CE15 2365**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel la firme TotalMed Solutions Santé inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 115 894,80 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1154346006

---

**CE15 2366**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré, par lequel Firme Cyclone Santé s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis consistant à fournir des opinions et des expertises médicales et à agir comme témoin devant les tribunaux administratifs, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016, pour une somme maximale de 106 236,90 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1154346005

---

**CE15 2367**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conditionnellement à l'approbation du décret par le Conseil des ministres du Québec, les projets de convention de services professionnels et de premier addenda à intervenir entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada et la Ville de Montréal visant la collaboration en ressources professionnelles municipales relative au projet du corridor du Nouveau Pont Champlain, pour la période de conception-construction, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'à la date d'achèvement des travaux de construction, pour une somme maximale de 4,2 millions de dollars, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser une augmentation équivalente de 4,2 millions de dollars au budget respectif des revenus et des dépenses, suite à la signature de la convention de services professionnels;
- 3- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1150752003

---

**CE15 2368**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société en commandite immobilière Notre-Dame Ouest, pour une période additionnelle de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un espace situé au 3<sup>e</sup> étage de l'édifice sis au 740, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie d'environ 2 195,04 mètres carrés, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 190 442,66 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1155323013

---

**CE15 2369**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à l'Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine (ACHRU) pour la tenue à Montréal du congrès national sur le logement et l'itinérance, du 12 au 15 avril 2016;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1150498003

---

**CE15 2370**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 10 500 \$ à Groupe Haïti école Mark Bourque et verser ce soutien au compte « Groupe Haïti école Mark Bourque » de la Caisse Desjardins du réseau municipal, pour la réalisation de plusieurs travaux importants au bâtiment de l'école Mark Bourque, située à Debussy en Haïti, qui seront réalisés par une équipe de pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal en mission humanitaire, du 6 au 27 avril 2016;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1150741002

---

**CE15 2371**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à l'Université McGill pour la réalisation d'interventions archéologiques, d'activités de diffusion et de recherche et la formation d'étudiants sur le site et Musée de la Maison Nivard-De Saint-Dizier, dans l'arrondissement de Verdun, dans le cadre de la programmation sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et l'Institution Royale pour l'avancement des sciences / Université McGill établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1154804001

---

**CE15 2372**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal afin d'assurer les frais de pré-démarrage, pour la période se terminant le 31 août 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1150706010

---

#### **CE15 2373**

Vu la résolution CA15 30 12 0379 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles en date du 1er décembre 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) pour la construction des travaux d'aqueduc dans le cadre du projet résidentiel L'Estuaire, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies--Pointe-aux-Trembles.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1152726036

---

#### **CE15 2374**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de décréter l'imposition d'une réserve foncière aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 2 - de mandater le Service des affaires juridiques afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 - de mandater le Service de la gestion et planification immobilière en vue d'en faire l'acquisition de gré à gré ou par expropriation.

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver conformément à l'article 142 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la décision du comité exécutif d'imposer une réserve foncière, aux fins du réaménagement de la rue Peel, sur une bande de terrain de 1,5 mètre située du côté ouest de la rue Peel, à l'intersection de la rue Saint-Antoine, sur une partie du lot 2 160 116 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1152931002

---

**CE15 2375**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'autoriser le dépôt d'une demande de soutien financier au ministère de la Famille, dans le cadre de son Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés 2015-2016;
- 2 - d'autoriser, à cet effet, la directrice du Service de la diversité sociale et des sports ou son représentant autorisé à déposer pour et au nom de la Ville de Montréal une demande d'aide pour le projet de mise à jour du Plan d'action municipal pour les aînés 2013 - 2015.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150706011

---

**CE15 2376**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal:

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2016;
- 2 - d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2016 à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 424 217,97 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1154784017

---

**CE15 2377**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser un budget additionnel de dépense de 653 562,59 \$ équivalent au revenu additionnel correspondant, suite à la réception d'aides financières pour les projets d'efficacité énergétique;
- 2- d'autoriser le Service de la gestion et de la planification immobilière à affecter ce montant au budget de fonctionnement 2015 de la Section énergie et environnement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser le report en 2016 du solde du budget de dépense généré par les revenus additionnels, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1157163001

---

**CE15 2378**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et 2533-0051 Québec inc. pour une somme globale de 100 000 \$, en capital et intérêt ainsi que les frais d'expert et les frais judiciaires, représentant l'indemnité finale payable à titre de locataire suite à l'expropriation, à des fins de cour de services municipaux, d'une partie des lots 4 177 733 et 1 573 139 ainsi que du lot 1 573 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, identifiés par les articles 1 et 2 au plan A-46 Saint-Paul ainsi qu'aux articles 1 à 3 au plan A-47 Saint-Paul, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot;
- 2- de tenir compte que la somme de 100 000 \$ ayant déjà été versée à l'occasion du paiement de l'indemnité provisionnelle, aucune autre somme n'est due à la locataire;
- 3- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Cassandre Louis du Service des affaires juridiques, le chèque suivant:
  - au montant de 7 383,81 \$ libellé à l'ordre de l'étude Raymond Joyal Cadieux Paquette et associés ltée;
- 4- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1152463005

---

**CE15 2379**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1155075003

---

**CE15 2380**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur l'utilisation du réseau cyclable identifié au Plan de transport (RCG 14-043) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1154368007

---

**CE15 2381**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 600 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements en lien avec l'implantation du système de transport intelligent » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1155025005

---

**CE15 2382**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 18 500 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation et d'équipements de gestion du trafic » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1155025004

---

**CE15 2383**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 000 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'un nouveau système de jalonnement dynamique des stationnements ainsi qu'un outil de gestion centralisé », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1155025003

---

**CE15 2384**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 CTC1151081005

---

**CE15 2385**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour financer le remplacement du système automatisé de carburant et l'achat d'équipements mécaniques et spécialisés », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 CTC1151081006

---

**CE15 2386**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et leurs équipements » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 CTC1151081007

---

**CE15 2387**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 CTC1151081008

---

**CE15 2388**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'approuver les modifications aux conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs, conformément aux propositions décrites au dossier décisionnel et de modifier en conséquence les *Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal* adoptées par le comité exécutif le 23 octobre 2013 (CE13 1651).

Adopté à l'unanimité.

50.001 1155981003

---

**CE15 2389**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) portant sur le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal - Projet de règlement P-04-047-166.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1151079008

---

**CE15 2390**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis produit par le Conseil des Montréalaises intitulé « *Garder le cap sur l'ascension professionnelle des femmes aux postes de cadre à la Ville de Montréal* ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1144233003

---

**CE15 2391**

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission sur les finances et l'administration et de la Commission de la sécurité publique ayant pour objet l'étude du budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Montréal, de certaines sociétés paramunicipales et autres organismes ainsi que de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1151159004

---

**Levée de la séance à 10 h 20**

70.001

---

Les résolutions CE15 2358 à CE15 2391 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Pierre Desrochers  
Président du comité exécutif

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville